

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
décembre 2016

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des salariés agricoles
Année 2015

Décembre 2016

Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles Année 2015

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)

- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Katell GORVAN

gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées.....	4
1. Les nouveaux ATMP sont en baisse de - 3,7 %.....	5
2. Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé.....	5
3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en augmentation de + 8,6 %	6
4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 1,9 %	6
Définitions	10
Sigles cités :	10
Annexe	11

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, année 2015	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, année 2015	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, année 2015.....	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, année 2015.....	9

Accidents du travail et maladies professionnelles

Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

Année 2015

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en octobre 2016.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles de l'année 2015. Elles sont comparées aux données de l'année 2014.

Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.

[Télécharger les données au format Excel :](#) 

Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2015

En 2015, baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles

En 2015, 56 603 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, en baisse de - 3,7 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 1 273 millions, en recul de - 1,0 %. Le taux de fréquence s'établit à 42 accidents pour un million d'heures de travail, soit un de moins en un an.

Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de + 8,6 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 1,9 %.

1. Les nouveaux ATMP sont en baisse de - 3,7 %

Avec 56 603 cas en 2015, les nouveaux ATMP diminuent de - 3,7 % en un an. Les plus fortes baisses concernent les catégories « apprentis » (- 9,6 %), « artisanat rural » (- 7,4 %), « activités diverses » (- 5,4 %) et « coopératives agricoles » (- 4,6 %).

Le nombre d'heures de travail diminue de - 1,0 % pour s'établir à 1 273,4 millions d'heures. Cette baisse concerne en particulier les secteurs « artisanat rural » (- 9,1 %), « apprentis » (- 6,0 %) et « coopératives agricoles » (- 2,7 %). En revanche, le nombre d'heures de travail est en légère augmentation pour le « personnel de bureau du secteur technique » (+ 1,4 %) et dans les « travaux forestiers » (+ 0,6 %).

Le taux de fréquence s'établit à 42 ATMP pour un million d'heures de travail, soit un de moins en un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 88 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse néanmoins de - 4 ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en recul de - 4,0 %, avec 49 488 cas. Ils représentent 87,4 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 6,5 % et 6,1 %.

2. Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé

En 2015, 75,7 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est en hausse de + 2,7 points en un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé augmente de + 1,7 point, passant à 79,2 %, et celle des maladies professionnelles baisse de - 1,8 point, passant à 75,2 %.

Comparée à 2014, la durée moyenne d'indemnisation continue d'augmenter pour les accidents du travail pour s'établir à 64 jours (+ 2 jours). Elle baisse de un jour pour les accidents de trajet pour atteindre une durée moyenne de 70 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 329 jours, en hausse de + 19 jours en un an.

3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en augmentation de + 8,6 %

En 2015, 6 150 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en hausse de + 8,6 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

La hausse d'IPP reconnues en un an est liée au rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP en 2015 et non à l'accidentologie.

Cette hausse concerne la majorité des secteurs (+ 12,2 % pour les « cultures et élevages », + 12,0 % pour les « organismes professionnels », + 8,2 % pour les « coopératives agricoles »,...). Seuls les apprentis et les « activités diverses » connaissent une baisse des attributions d'IPP (respectivement - 12,9 % et - 11,5 %).

La hausse des IPP concerne toutes les catégories d'ATMP : les maladies professionnelles (+ 15,6 %), les accidents de trajet (+ 12,2 %) et les accidents du travail (+ 5,6 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents de trajet (+ 26,7 %), les maladies professionnelles (+ 22,8 %) et les accidents du travail (+ 9,7 %).

4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 1,9 %

En 2015, les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 397,1 millions d'euros. Le montant de ces prestations progresse de + 1,9 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevages » (178,4 millions d'euros), avec 44,9 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (72,5 millions d'euros), « travaux agricoles » (55,3 millions d'euros) et « travaux forestiers » (38,8 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,1 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,8 % et les soins de santé 9,1 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 0,6 point dans le total des prestations, celle des rentes de victime baisse de - 0,3, tout comme celle des soins de santé.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 72,2 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,1 %) et celles des accidents de trajet (8,7 %).

Télécharger les données au format Excel :



ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2015

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, année 2015

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	462 412 479	22 171	47,9	87,2 %	4,4 %	8,4 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	173 199 297	13 767	79,5	92,7 %	2,9 %	4,4 %
Coopératives agricoles	163 196 232	7 991	49,0	84,5 %	4,9 %	10,6 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	384 258 168	4 167	10,8	70,5 %	23,5 %	6,0 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	90 358 387	8 507	57,4	90,7 %	8,4 %	1,0 %
Tous secteurs	1 273 424 563	56 603	41,8	87,4 %	6,1 %	6,5 %
Evolution année 2015 / année 2014						
	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	- 1,0 %	- 3,7 %	- 1,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, année 2015

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	19 323	81,2 %	72,5	984	90,4 %	88,3	1 864	75,1 %	332,0
Travaux forestiers / travaux agricoles	12 765	83,9 %	57,6	395	88,9 %	84,0	607	71,7 %	302,0
Coopératives agricoles	6 751	77,8 %	66,5	393	83,2 %	72,6	847	77,3 %	348,3
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	2 936	72,8 %	80,7	979	75,4 %	52,8	252	81,7 %	310,9
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	7 713	47,9 %	34,5	713	61,6 %	50,2	81	64,2 %	299,5
Tous secteurs	49 488	75,7 %	64,1	3 464	79,2 %	70,2	3 651	75,2 %	328,9

Evolution année 2015 / année 2014

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	- 3,7 %	+ 2,6	+ 2,8	- 3,1 %	+ 4,5	+ 2,2	- 0,1 %	- 2,7	+ 19,9
Travaux forestiers / travaux agricoles	- 2,8 %	+ 2,6	+ 2,0	- 1,5 %	- 3,9	- 8,9	+ 15,6 %	- 1,7	- 0,6
Coopératives agricoles	- 3,6 %	+ 1,6	+ 0,8	- 3,4 %	+ 3,6	- 3,7	- 12,2 %	- 1,6	+ 27,9
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	- 4,8 %	+ 5,2	+ 3,2	+ 6,6 %	+ 1,9	- 2,8	- 7,0 %	+ 7,9	+ 28,7
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 6,8 %	+ 2,2	+ 0,7	- 8,6 %	- 1,0	+ 3,6	- 5,8 %	- 10,2	+ 32,9
Tous secteurs	- 4,0 %	+ 2,7	+ 2,2	- 1,6 %	+ 1,7	- 1,0	- 1,7 %	- 1,8	+ 19,0

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, année 2015

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	2 970	1 898	753	135	67	937	549
Travaux forestiers / travaux agricoles	1 291	1 001	356	55	24	235	137
Coopératives agricoles	1 035	596	234	48	22	391	238
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	564	291	116	149	45	124	59
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	298	226	52	37	13	35	24
Tous secteurs	6 158	4 012	1 511	424	171	1 722	1 007

Evolution année 2015 / année 2014

	Evolution en %						
Tous secteurs	+ 8,6 %	+ 5,6 %	+ 9,7 %	+ 12,2 %	+ 26,7 %	+ 15,6 %	+ 22,8 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, année 2015

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'ATMP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	178 449 817 €	9,3 %	41,0 %	49,7 %	71,1 %	7,9 %	21,0 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	94 093 049 €	9,2 %	36,4 %	54,5 %	81,5 %	5,0 %	13,5 %
Coopératives agricoles	72 508 164 €	7,6 %	40,4 %	52,0 %	65,8 %	6,4 %	27,8 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	31 261 375 €	8,5 %	39,8 %	51,7 %	62,4 %	24,6 %	13,0 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	20 742 634 €	13,0 %	24,5 %	62,6 %	76,7 %	16,3 %	7,0 %
Tous secteurs	397 055 039 €	9,1 %	38,8 %	52,1 %	72,2 %	8,7 %	19,1 %

Evolution année 2015 / année 2014

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	+ 1,9 %	- 0,3	+ 0,6	- 0,3	- 0,4	- 0,3	+ 0,6

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

- ATMP** : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
Ders : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
Simpat : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore